



Déménagement des biens meubles résidentiels

Indexation annuelle des tarifs de transport effective à compter du 1^{er} février 2019

Québec, le 1^{er} février 2019 – La Direction générale des services en gestion contractuelle (DGSGC) du Centre de services partagés du Québec informe sa clientèle que les tarifs de transport dans le cadre du regroupement d'achats *Déménagement des biens meubles résidentiels* seront indexés à la hausse de 6,36 % à compter du 1^{er} février 2019.

Cette majoration des tarifs de transport, équivalente à la variation générale des taux de camionnage en vrac établie dans le *Recueil des tarifs de camionnage en vrac 2019* du ministère des Transports, est prévue à la clause 2.7.12 de l'appel d'offres (999108107) ayant mené à la mise en place de ce regroupement d'achats.

Afin d'obtenir les nouveaux tarifs applicables, nous vous invitons à consulter le guide d'achats, accessible par le [Portail d'approvisionnement](#) à la section « Catalogue », sous la rubrique « Ameublement et déménagement ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGSGC au 418 643-5438 ou, sans frais, au 1 888 588-5438, ou encore par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.